|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 7 auDocument 47-F** |
|  | **27 septembre 2016** |
|  | **Original: russe** |
|  |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionaledes communications (RCC) |
| Cessation des activités du comité d’examen |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Il est proposé de mettre fin aux activités du Comité d’examen, qui s’est acquitté de son mandat, et de poursuivre ces activités au sein du GCNT. |

Introduction

L'AMNT-12 a adopté la Résolution 82 (Dubaï, 2012), intitulée « Examen stratégique et structurel du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT » et dans laquelle il a été décidé « *de créer, conformément aux numéros 191A et 191B de la Convention, un Comité d'examen qui fonctionnera conformément aux dispositions pertinentes de l'article 14A de la Convention et aux procédures exposées ci-après, et dont le mandat est reproduit dans l'Annexe A de la présente Résolution, compte tenu de l'environnement actuel de la normalisation et de l'évolution constante de l'UIT-T ».*

Le mandat du Comité d’examen était le suivant:

1 Déterminer si la structure actuelle de l'UIT‑T permet à ce Secteur de continuer d'évoluer et de faire face à la nécessité croissante de fournir des résultats appropriés dans les meilleurs délais, afin de répondre à la demande du marché, compte tenu de l'environnement actuel et futur de la normalisation.

2 Examiner les mécanismes actuels de coordination et de collaboration avec d'autres organismes de normalisation et proposer des améliorations.

3 Examiner les modèles existants de collaboration entre l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation, compte tenu de l'accélération de l'évolution de l'environnement de la normalisation à l'échelle mondiale, et de l'évolution rapide des besoins du grand public/des utilisateurs des normes mondiales.

4 Définir et proposer de nouvelles modalités de coopération et de collaboration sur la base du respect et de la reconnaissance mutuels de l'évolution des rôles et des responsabilités en matière de normes.

5 Définir des moyens d'améliorer la coopération avec d'autres organismes de normalisation, en vue de réduire le plus possible les divergences entre les normes de ces organismes et les normes de l'UIT-T.

6 Elaborer et proposer des recommandations relatives à un ensemble de principes concernant la normalisation à l'UIT‑T de nature à faciliter l'interopérabilité et à encourager l'innovation future.

7 Elaborer un programme de travail à suivre pour mener l'examen et établir la structure du rapport.

8 Procéder à l'examen initial dans les meilleurs délais, afin de fournir au GCNT une contribution pour l'élaboration du plan stratégique de l'UIT‑T, conformément à l'article 14A de la Convention.

Le rapport final du Comité d'examen sera traduit et transmis à la dernière réunion du GCNT avant l'AMNT-16. Les activités du Comité d'examen prendront fin en 2016, à moins que l'AMNT-16 ne décide de reconduire ce Comité.

Le Comité d’examen a mené à bien ses travaux conformément à la Résolution 82 et a élaboré le rapport correspondant.

L’examen des activités menées à bien par le Comité d’examen pendant la période suivant l’AMNT-12 a confirmé les inquiétudes exprimées lors des débats sur la Résolution 82 quant au caractère redondant des activités menées par le Comité et par le GCNT, en particulier concernant les questions stratégiques.

Propositions

 RCC/47A7/1

Ne pas poursuivre les activités du Comité d’examen après l’AMNT-16.

SUP RCC/47A7/2

RÉSOLUTION 82 (Dubaï, 2012)

Examen stratégique et structurel du Secteur de la normalisation
des télécommunications de l'UIT

(Dubaï, 2012)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_